



## **ASSACT SG**

5, rue des Mathurins

75009 Paris

+ 33 1 42 13 08 41

[assact.sg@socgen.com](mailto:assact.sg@socgen.com)

[www.assact.org](http://www.assact.org)

## **LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ASSIGNE EN RÉFÉRÉ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Paris, le 18 avril 2008 15h00

L'ASSACT SG précise que l'action engagée, par son Président, le mercredi 16 avril 2008, devant le Tribunal de commerce de Paris, ne s'inscrit pas dans le cadre des affaires en cours. Cette procédure vise simplement à rappeler aux membres du Conseil d'administration qu'il est de leur responsabilité de modifier, sans plus tarder, les statuts de la Société Générale afin que le personnel, principal actionnaire de la banque, puisse accéder, en tant que tel, au Conseil d'administration.

Le personnel actif et retraité demeure confiant dans l'avenir de la Société Générale. Malgré des événements particulièrement pénibles tant sur le plan moral que financier, les salariés et anciens salariés s'apprentent à investir dans leur entreprise, pour la vingt-et-unième année consécutive. Il n'est donc plus acceptable qu'ils continuent d'être écartés des organes dirigeants de la Société Générale.

Enfin, l'ASSACT SG estime que la Société Générale, dont les deux derniers Présidents sont les auteurs de trois rapports sur le gouvernement d'entreprise, doit, désormais, être exemplaire dans ce domaine.

Information diffusable immédiatement

## **Contacts**

Patrice Leclerc

Président

+ 33 6 88 19 71 76

[patrice.Leclerc-keran@laposte.net](mailto:patrice.Leclerc-keran@laposte.net)

Me Johann Lissowski

Avocat au Barreau de Paris

+ 33 6 59 32 22 80

[johann.lissowski@wanadoo.fr](mailto:johann.lissowski@wanadoo.fr)

*L'association des salariés et anciens salariés actionnaires du Groupe Société Générale est née lors de la privatisation de la banque en 1987. Le personnel de la Société Générale, tant français qu'étranger, en est le premier actionnaire. L'ASSACT SG est à l'origine de la création de la Fédération des associations d'actionnaires salariés (FAS) et de leur représentation au collège de l'Autorité des marchés financiers. L'ASSACT SG œuvre pour que les salariés et anciens salariés actionnaires de la Société Générale puissent exercer la plénitude de leurs droits ; elle demande, en particulier, qu'ils puissent désigner leurs représentants au conseil d'administration.*